

RAPPORT DE CLASSEMENT EUROPEEN N° RA10-0252 DE REACTION AU FEU SELON LA NORME EUROPEENNE NF EN 13501-1+A1:2013

Notification par l'état français auprès de la commission Européenne sous le n° 0679

Norme Produit

NF EN 14041:2005 « Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés –
Caractéristiques essentielles »

A la demande de :	TARKETT GDL S.A. 2 Op der Sang 9779 LENTZWEILER LUXEMBOURG	
Marque(s) commerciale(s) :	EXCLUSIVE 370 (A2) ESSENTIALS 370 (A2) DESIGN 370 (A2) EXCLUSIVE 300 (B4) ESSENTIALS 300 (B4) DESIGN 300 (B4) SPIRIT 300 (B4) EXCLUSIVE 300 + (C1) ESSENTIALS 300 + (C1) SELECT 301 (C1)	ESSENTIALS 400 (B1) SPIRIT 400 (B1) EXCLUSIVE 280 T (D1) ESSENTIALS 280 T (D1) SPIRIT 200 (B7) ESSENTIALS 450 (A1) DESIGN 450 (A1)
Usine(s) de production :	Les usines de production figurent dans les rapports d'essais associés	
Description sommaire :	Revêtement de sol (description détaillée au paragraphe 2)	
Date du rapport :	20 mars 2014	

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

En cas d'émission du présent rapport par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le rapport sous forme de support papier signé par le CSTB fait foi en cas de litige.

La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 6 pages.

Extension du rapport RA10-0252 du 28 septembre 2010 pour ajout de nouvelles marques commerciales.

1. Introduction

Ce rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux procédures données dans la norme NF EN 13501-1+A1:2013.

2. Description du produit

Revêtements de sol vinyliques hétérogènes essayés en pose collée sur panneau de particules de bois de 19 mm d'épaisseur.

Revêtements de sol constitués comme suit :

- Une couche de finition à base de polyuréthane de 4 à 6 µm d'épaisseur.
- Une couche d'usure transparente de 0,20 à 0,35 mm d'épaisseur à base de polychlorure de vinyle protégeant un décor imprimé.
- Une couche intermédiaire à base de polychlorure de vinyle et de charges renforcée par un voile de verre.
- Une mousse d'envers à base de polychlorure de vinyle et de charges.
- Un voile de verre non tissé uniquement pour les référencés « EXCLUSIVE 280 T (D1) » et « ESSENTIALS 280 T (D1) ».

Masses surfaciques nominales : 1700 à 3000 g/m².

Epaisseurs nominales : 2,00 à 4,50 mm.

Coloris et aspects : divers.

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui du classement

3.1 Rapports d'essais

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	Identification de l'essai	N° du rapport d'essai	Méthode d'essai
CSTB	TARKETT GDL S.A. 2 Op der Sang 9779 LENTZWEILER LUXEMBOURG	ES541130588	RA14-0053	EN ISO 11925-2:2002 EN ISO 9239-1:2002
	TARKETT GDL S.A. 2 Op der Sang 9779 LENTZWEILER LUXEMBOURG	ES541100007	RA10-0252	EN ISO 11925-2:2002 EN ISO 9239-1:2002

3.2 Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats
				Paramètres conformité
EN ISO 11925-2 Exposition de surface de 15 secondes	DESIGN 450	6	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé
	WOOD 220	6	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé
	SPIRIT 200 (B7) *	3	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé
	ESSENTIALS 450 (A1) *	3	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé

*Epreuves de contrôle faisant suite à la modification du produit.

3.2 Résultats d'essais (suite)

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats
				Paramètres continus Moyennes
EN ISO 9239-1	DESIGN 450	3	Flux energetique critique (kw/m ²) Production de fumees (%.min)	7.45 237
	AUTHENTIC 200	3	Flux energetique critique (kw/m ²) Production de fumees (%.min)	7.82 251
	DESIGN 300	1	Flux energetique critique (kw/m ²) Production de fumees (%.min)	6.61 191
	TEXTILE 280	1	Flux energetique critique (kw/m ²) production de fumees (%.min)	7.60 281
	AUTHENTIC 301	1	Flux energetique critique (kw/m ²) production de fumees (%.min)	7.60 156
	WOOD 370	1	Flux energetique critique (kw/m ²) production de fumees (%.min)	7.95 280
	SELECT 301	1	Flux energetique critique (kw/m ²) production de fumees (%.min)	6.79 263
	DESIGN 370	1	Flux energetique critique (kw/m ²) production de fumees (%.min)	7.45 225
	WOOD 220	1	Flux energetique critique (kw/m ²) production de fumees (%.min)	7.04 260
	SPIRIT 200 (B7) *	1	Flux énergétique critique (kW/m ²) Production de fumées (%.min)	7,6 137
	ESSENTIALS 450 (A1) *	1	Flux énergétique critique (kW/m ²) Production de fumées (%.min)	6,48 162

***Epreuve de contrôle faisant suite à la modification du produit.**

4. Classement et domaine d'application

4.1 Référence du classement

Le classement est prononcé suivant les articles 12.5 et 12.9.2 de la norme NF EN 13501-1+A1:2013.

4.2 Classement

Comportement au feu		Production de fumées
C_{fi}	-	s1

Classement : C_{fi} - s1

4.3 Domaine d'application

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Les produits décrits au paragraphe 2.
- Une gamme d'épaisseurs nominales de 2,00 à 4,50 mm.
- Une gamme de masses surfaciques nominales de 1700 à 3000 g/m².

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose collée (colle acrylique) sur tout panneau dérivé du bois de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ ou sur tout support de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ classé A2_{fi}-s1 ou A1_{fi}.

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de performance du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre du Règlement européen sur les Produits de Construction (règlement UE n° 305/2011).

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai.

Champs-sur-Marne, le 20 mars 2014

**Le Technicien
Responsable de l'essai**



Mickaël GOULE

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**



Nicolas ROURE

.....FIN DU RAPPORT DE CLASSEMENT